

*Question présentée par le député :*

*M. Jean Romain*

*Date de dépôt : 20 avril 2014*

## **Question écrite urgente**

### **L'école à l'ère du numérique : le coût de cette mutation ?**

Durant des années, les équipements informatiques des écoles se cantonnaient à des salles d'informatique bien équipées, à des prises reliant des tablettes à des beamers, à des ordinateurs dans un coin de la classe. Bref, la présence de l'informatique à l'école était assurée convenablement, au même titre que d'autres moyens et supports capables de se mettre au service de la matière scolaire à transmettre.

On apprend aujourd'hui que des établissements du primaire expérimentent des tablettes dont on nous assure « la plus-value » en termes de diversité, de motivation et d'autonomie de l'apprentissage. Voire !

On apprend surtout que le DIP entend inscrire dans ses lignes directrices en matière d'équipement l'égalité matérielle entre les écoles en ce qui concerne les outils informatiques ainsi que la formation des maîtres. On nous dit sans sourciller que « les enjeux » sont énormes et qu'il est impératif que notre école soit à leur hauteur. Cela implique, même si cette opération ne se fait aujourd'hui qu'à titre expérimental, que des moyens conséquents soient engagés dans cette opération, à l'heure justement où chaque département tente de modérer ses dépenses et même de faire des économies.

*Ma question est la suivante :*

***Quel est, par ordre d'enseignement, le coût de l'opération expérimentale mise en place, et, s'il était décidé de la généraliser, quels sont les moyens prévus pour l'équipement complet dans chaque ordre d'enseignement sachant par ailleurs que tout ce matériel devra régulièrement être remplacé (tous les 3 ou 4 ans) pour demeurer à jour ?***

Que le Conseil d'État soit vivement remercié par avance pour la réponse qu'il apportera à la présente question.